

## Annuaire officiel 2009-2010 : que d'erreurs !

L'annuaire officiel 2009-2010 a été diffusé fin juin pour la dernière fois en version papier. Heureusement. Car que d'erreurs parsèment ce document. Comme c'est indiqué en page de garde, cet annuaire tient compte des renseignements connus au 15 mai 2009.

Pas question évidemment de faire l'inventaire des erreurs s'y trouvant. Ceci d'autant plus que sans recherches fastidieuses, il ne nous est guère possible de les identifier toutes. Mais en feuilletant simplement ce document, certaines nous ont sauté aux yeux :

- page 26 : parmi les membres du Bureau figure le soussigné en tant que président de groupe. Or, c'est Pierluigi Fedele qui assume cette fonction depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009 ;
- pages 30 à 32 : les remplaçants dans les commissions, de même que les membres avec voix consultative sont ignorés. Il faut admettre qu'ils n'apparaissent pas dans toutes les éditions. Dans celui de 2007-2008 c'était déjà le cas, mais on avait laissé l'astérisque « avec voix consultative ». Au moins, cette mention a été retirée pour 2009-2010 ... ;
- page 31 et 32 : la mise en page est pour le moins douteuse puisque les membres de la section jurassienne de l'APF apparaissent tous en page 31, sauf un que l'on découvre au haut de la page 32, accompagné du nom du secrétaire de la section. Suit sur cette page la liste des Présidents du Parlement depuis l'entrée en souveraineté ;
- page 32 encore : on pourrait croire que le Parlement a fonctionné 30 ans sans secrétaire ... alors que cet « oubli » n'apparaît pas en page 35 pour les Chanceliers d'Etats ;
- page 86 : le recteur de la HEP est toujours selon l'annuaire Maurice Tardif, alors qu'il a été remplacé en août 2008 par Jean-Pierre Faivre.

Nous nous arrêtons là. Comme déjà dit plus haut, il ne nous est pas possible d'identifier toutes les erreurs. Mais en voyant celles que nous avons décelées, on peut penser qu'il en existe bien d'autres encore.

Nous posons donc les questions suivantes au Gouvernement :

1. Comment explique-t-il qu'un document officiel de la République et Canton du Jura comporte autant d'erreurs ?
2. Comment se fait-il que des députés assumant des fonctions (remplaçants de commissions ou membres des dites commissions avec voix consultative) soient ignorés dans l'annuaire officiel ?
3. S'assurera-t-il qu'une relecture de l'annuaire électronique sera sérieusement réalisée avant sa diffusion sur internet et qu'une mise à jour des données sera effectuée très régulièrement ?

Delémont, le 23 septembre 2009

Groupe CS-POP+VERTS  
Rémy Méry

*Brecher*  
*Natal* 7. P. Mardel

*H. Bodin*

*Alain Bric*

*Remy Méry*  
*H. P. Faivre*